



Travailler plus pour quoi ? Pour qui ?

Le report de l'âge de départ à la retraite serait-il nécessaire pour équilibrer les comptes des retraites et éviter la faillite du système par répartition comme le clament les corbeaux du gouvernement ? Non, puisque le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) mentionne que notre système est excédentaire de 3,2 Milliards d'Euros en 2022.

Un déficit prochain ? Non, puisque le déficit prévu pour l'année 2027 et les 5 suivantes est lié aux hypothèses et choix du gouvernement, à savoir la poursuite des cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises qui représentent plus de dix fois le montant prévisible du déficit des retraites en 2027.

Pour la CGT, repousser l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ne garantira pas le maintien du niveau des pensions des futurs retraités puisqu'il faudra cotiser plus de trimestres et travailler plus longtemps pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Les femmes seront les premières perdantes de cette réforme (voir notre article sur ses effets négatifs en page 6 et 7).

Ce n'est pas parce que la plupart des pays ont repoussé l'âge légal de départ à la retraite que c'est une avancée : 16 % des retraité-es européen-nes sont dans la pauvreté selon Eurostat, contre un peu moins de 10 % en France.

D'autres choix sont possibles en matière de financement du système

de retraite par répartition : ainsi, une augmentation de salaires de 5 % des salariés du privé rapporterait 9 milliards de cotisations annuelles, l'arrêt des suppressions d'emplois et l'embauche massive dans la fonction publique augmenteraient le nombre des cotisants et rapporteraient des milliards de cotisations dans les caisses.

Alors pourquoi le gouvernement va-t-il aujourd'hui à contre-courant de ces réformes progressistes ? Parce que la manne financière du système de retraite par répartition représente un nouveau marché pour les fonds de pensions et grands groupes d'assurance privés avides de rentabilité pour leurs actionnaires.

Nous mobiliser contre ce projet rétrograde est donc logique. En quelques semaines la rue a

RÉFORME DES RETRAITES :
72% DES FRANÇAIS JUGENT LE TEXTE INJUSTE,
2 SUR 3 SOUTIENNENT LES GRÉVISTES



réuni plus de 2 millions de manifestants, et cela à plusieurs reprises. La ville de Strasbourg a ainsi connu des manifestations de plus de 20 000 personnes, du jamais vu depuis 20 ans ! Le gouvernement a montré ses premiers signes de faiblesse : en difficulté à l'Assemblée Nationale pour faire passer ce projet, il a perdu la bataille de l'opinion publique et tente désespérément d'empêcher la grève (Cf. les mails illégaux envoyés par Dussopt et Guérini sur nos messageries).

La lutte continue, car seul un combat collectif permettra de déjouer la partition du gouvernement. Il appartient à chacun de nous, à tous ceux qui croient en un monde meilleur, d'y prendre part.

Rendez-vous en mobilisation en mars.

Abus ou excès de langage !

Depuis l'accession au pouvoir d'Emmanuel MACRON, en 2017, le soi-disant Jupiter, ou plutôt jeune coq, multiplie les formules et surnoms désobligeants à l'intention de celles et ceux qui ne partagent pas forcément ses idées ou contestent ses orientations, toutes à l'évidence dictées par les intérêts de la caste dont il est issu. C'est ainsi qu'il y a eu, en premier lieu, à l'intention des chômeurs, sans distinction aucune, la suggestion à la limite de l'insulte de « traverser la rue » pour trouver un emploi. Ensuite, avec la pandémie du COVID, ce sont les fameux « complotistes » qui ont fait leur apparition, ce terme qualifiant automatiquement toute personne rechignant, à tort ou à raison, à se faire vacciner ou à respecter les restrictions drastiques des libertés individuelles préconisées par d'éminents incompetents.

Dès lors, tous les jeunes ambitieux de la Macronie, ou de la politique en général, rivalisent d'imagination pour imiter le maître dans ses délires verbaux, souvent blessants, voire injurieux. C'est ainsi que le laquais DARMANIN, qui ne recule devant aucune outrance pour contenter le patron, a récemment remis au goût du jour le concept « d'écoterrorisme ». À présent, c'est un « droit à la paresse » qui est détourné en parlant des revendications sociales

contre la réforme des retraites, par des politiques qui n'ont sans aucun doute jamais effectué un travail pénible, tenu une pelle, porté un sac de ciment ou un fût de bière par exemple. Ces jeunes blanc-becs, parfois députés, sénateurs ou même ministres, vraisemblablement ne savent pas ce que c'est de travailler dur, du matin au soir, dans le froid ou la chaleur excessive, de soulever de lourdes charges, de travailler dans des hôpitaux débordés, d'assister des personnes âgées, de travailler et cotiser durant toute une vie ou presque, pour ne plus avoir beaucoup de temps à vivre une fois la retraite arrivée, ou enfin d'éduquer leurs gamins, souvent imbuables, à l'image de leurs parents. Ces élus, qui veulent donner des leçons aux Français, qui souvent pratiquent la politique de la chaise vide au niveau des différentes instances du parlement ou même à Bruxelles, ignorent apparemment le rôle important du bénévolat en France, qui doit pallier aux nombreuses carences de l'État en matière de maladie, de pauvreté et d'assistance, notamment celui des aînés qui prennent le relais des parents dans l'éducation des enfants, par exemple, afin que ces parents puissent se rendre au travail et générer des richesses au profit des grands industriels.

La CGT n'accepte pas ces propos injurieux, blessants, voire indécents, et il lui semble normal qu'après 42 ans de cotisations et après 60 ans, les Français aient droit à la reconnaissance du travail accompli et à un minimum de temps de récupération. Un peu de décence, que diable ! Mais patience, ces jeunes effrontés sont les vieux de demain et ils récolteront ce qu'ils ont semé. L'horloge, elle, est impitoyable, et là, pas de passe-droits !

Blocage d'écluse contre la réforme des retraites

Aucune péniche n'a pu passer l'écluse de Marckolsheim du mardi 7 février à 14 h au mercredi 8 février à 10 h. À l'appel de la CGT, une cinquantaine de grévistes salariés des industries électriques et gazières ont bloqué la circulation fluviale pendant près de 24 h.

Parmi eux, des ingénieurs en électromécanique, des techniciens, des éclusiers ou encore des agents de maintenance. Tous ont en commun de travailler dans les centrales hydroélectriques du Rhin, des Ardennes et des Vosges. Ils en assurent la production et la sûreté. Des métiers dangereux, essentiels, et bien souvent usant physiquement.

« Partir à la retraite à 64 ans, alors qu'on meurt à 62 ans, ça n'est pas acceptable »

Le délégué syndical CGT pour EDF Hydro Est, présent lors de l'action, met en avant la lutte contre la disparition des régimes spéciaux : *« Le gouvernement souhaite supprimer le régime des*

industries électriques et gazières. Pour l'instant, avec la pénibilité maximum, des salariés du secteur peuvent partir à la retraite 5 ans plus tôt que prévu. Parmi nous, il y a des gens qui travaillent sur des poteaux toute la journée, dehors, dans le froid, dans le chaud ; il y a des éclusiers qui font les 3 x 8 ; il y a des gens qui portent des charges lourdes. Partir à la retraite à 64 ans, alors qu'on meurt à 62 ans, ça n'est pas acceptable. »

« On nous montre du doigt comme étant des privilégiés, mais on a le droit d'avoir une période de retraite où on est en bonne santé ! »

La Cigogne partage les revendications de ses camarades et adresse, avec l'ensemble des grévistes et manifestants de ces dernières semaines, un message à ces cols blancs du gouvernement, nantis dans leurs tours d'ivoire loin des réalités du terrain : **« 64 ans c'est NON. La retraite à 60 ans, c'est possible. »**



Primes et pensions pour les agents du ministère de l'économie et des finances

Notre traitement étant pour beaucoup constitué de primes, il est d'usage de déplorer que ces dernières ne soient pas intégrées au calcul de nos pensions. Intégrer les primes dans le calcul de nos retraites est une revendication souvent entendue de la part de collègues lors des heures mensuelles d'information syndicale (HMI) que nous effectuons dans le département.

Aujourd'hui comment ça marche ?

Les primes des fonctionnaires ne sont pas prises en compte dans la pension civile, à une exception notable : l'indemnité mensuelle de technicité, dite IMT, qui donne droit à un complément de pension civile.

L'IMT est une prime gagnée par la grève générale des finances en 1989. Elle donc spécifique aux administrations de Bercy. Elle ouvre droit à un complément de pension car une retenue pour pension de 20 % y est appliquée (c'est la ligne « retenue PC IMT » sur vos fiches de paye).

Notons que ce taux est dérogatoire au taux fixé par le Code des pensions, puisque le taux de la retenue pour pension civile est de 11,10 %. De plus, seuls les services effectués au ministère des finances sont pris en compte et il faut être agent en poste à Bercy au moment de faire valoir ses droits à la retraite sous peine de perdre le bénéfice de ce complément de pension. Si tous les services n'ont pas été accompli à Bercy ou si l'agent est rentré dans l'administration avant 1990, il y a application d'un prorata temporis.

Que propose la CGT Finances Publiques ?

La CGT propose la mise en place du Complément de Traitement Indiciaire (CTI), pour tous les agents des Finances Publiques. Le CTI a été institué à la suite des négociations appelées « Ségur de la santé » en juin et juillet 2020. Il s'applique aux fonctionnaires des établissements de santé, des groupements de coopération sanitaire ou des établissements d'hébergement pour personnes âgées ou dépendantes.

Ce complément de traitement indiciaire est fixé en référence au point d'indice, soit un complément égal à 49 points d'indice. La valeur du point d'indice s'élève à 4,850028 € depuis le 1er février 2017, soit 237,65 € bruts ou 189,40 € nets pour le CTI.

De plus, cette prime ouvre droit à un supplément de pension. Le CTI pris en compte pour le calcul du supplément de pension est le montant le plus élevé perçu au moins 1 fois au cours des 6 derniers mois précédant le départ en retraite. Le CTI doit avoir été perçu au moins une journée

PRÈS DE 160 MILLIARDS D'AIDES PUBLIQUES PAR AN POUR LES ENTREPRISES !



pour ouvrir droit au supplément de pension. Le supplément est donc versé pour le montant maximal et il n'y a pas comme pour le complément de pension IMT de prorata temporis.

Le taux de cotisation est de 11,10 %, soit celui fixé par le Code des pensions.

Pour vos primes et vos pensions, la CGT Finances Publiques revendique l'extension immédiate du CTI à l'ensemble

des agents de la DGFIP

Notre revendication est fondamentalement le point d'indice comme référence pour le traitement des fonctionnaires et donc sa nécessaire augmentation. Dès lors, demander l'attribution du CTI pour les agents des finances publiques, soit un régime indemnitaire calé sur le point d'indice, est cohérent et a le mérite de permettre d'harmoniser vers le haut le régime indemnitaire de tous les fonctionnaires.

Quand y en a plus, y en a encore !

La croissance illimitée, telle que vendue par les chantres du capitalisme, est un leurre...

Le rapport Meadows publié dans les années 1970 arrivait déjà à ces conclusions : un système de croissance infinie n'est pas transposable à un environnement disposant de ressources finies, à savoir notre bonne vieille Terre.

Alors me direz-vous, comment continuer malgré tout à stimuler la croissance ?

La réponse est simple, avoir de l'i-ma-gi-na-tion

et savoir rogner sur les dépenses publiques.

J'en veux pour preuve la réforme du système d'assurance chômage (raccourcissement de la durée d'indemnisation pour ceux qui se poseraient la question) suivie dans la foulée d'un allongement de l'âge de départ en retraite (plus court d'un côté, plus long de l'autre, ça fait une bonne moyenne).

Mais qu'on ne s'y trompe pas, ces réformes, loin d'être un point final, sont uniquement un pas en avant de plus, avant le suivant !



Les femmes, grandes perdantes de la réforme des retraites

« Cette réforme va protéger les plus fragiles et va protéger les femmes »

Olivier DUSSOPT

Ah bon ? Mais comment cela est-il possible ?

Le projet sera bénéfique pour les femmes, notamment celles qui ont connu des interruptions de carrière. « 20 % des femmes aujourd'hui doivent travailler jusqu'à 67 ans. C'est 5 ans après l'âge légal. Cette borne-là, nous ne la bougeons pas ».

Elisabeth BORNE

Et travailler seulement 3 ans après l'âge légal de départ plutôt que 5 ans, pour espérer avoir une retraite complète, ou tout simplement pour ne pas souffrir d'une décote sur sa pension, c'est un progrès ?

Bienvenue dans la 4ème dimension !

Vivons-nous seulement dans le même monde que les membres du gouvernement pour penser qu'une réforme qui pénalise la moitié de la population active d'un pays doit être combattue sans relâche et jusqu'à retrait du projet du gouvernement ?

Si nous regardons les chiffres, en 2021, les pensions des femmes prenant leur retraite sont inférieures de 14% à celles des hommes dans la fonction publique d'État, de 12% dans la territoriale et de 6% dans l'hospitalière (du fait de la qualification des infirmières et aides-soignantes et du faible nombre d'hommes dans ces professions).

Si nous regardons les chiffres, les retraites des femmes restent globalement inférieures à celles des hommes (-40 % tout de même en moyenne), puisque les filières les plus féminines ont une rémunération globale inférieure aux filières les plus masculines, sur leur grille indiciaire, sur leur niveau de primes et sur leur taux de promotion.

Si nous regardons bien ce qui se passe autour de nous, nous constatons que ce sont bien souvent les femmes qui travaillent à temps partiel (28 % des femmes contre 8 % des hommes) ou interrompent leur carrière pour articuler vie professionnelle et vie familiale et qui, de fait, se retrouvent avec une carrière incomplète et / ou hachée (seules 6 femmes sur 10 ont une carrière complète aujourd'hui).

Si nous regardons bien ce qui se passe autour de nous, nous constatons aussi que ce sont les femmes qui ont le plus de mal à accéder aux

**RETRAITES : DEPUIS 30 ANS, EN MOYENNE,
UNE RÉFORME TOUS LES 4 ANS**



promotions professionnelles et aux postes les plus qualifiés au sein des corps et cadres d'emplois (rien qu'un exemple à la DRFiP 67 : aucune femme AGFiP, 2 femmes AFiP pour 4 hommes, 3 femmes AFiPA pour 12 hommes... On continue la litanie ? ... Berkani 100 % de femmes...).

Si nous regardons les chiffres avancés par le gouvernement lui-même, l'allongement moyen du temps passé au travail, si la réforme passe, sera de +5 mois en moyenne pour les hommes de la génération 1972 ... et de +9 mois pour les femmes !

Si nous écoutons les arguments du gouvernement, un minimum de pension à 85 % du SMIC, soit 1 200 €, serait garanti... Oui, en cas de carrière complète (qui passera de 42 à 43 annuités), donc pas pour de nombreuses femmes ... Et si ce plancher est réellement appliqué puisqu'il devrait déjà être mis en œuvre depuis 2003 et que ce n'est toujours pas le cas !

Si nous regardons les textes, la bonification d'un an cotisé par enfant nés (ou adoptés) à compter du 1er janvier 2004 pour les femmes fonctionnaires a été supprimée. Désormais, les mères n'ont plus que 6 mois de majoration de durée d'assurance par enfant. En clair, seuls deux trimestres seront pris en compte pour diminuer la décote ou pour calculer la surcote d'une femme fonctionnaire pour le montant de la retraite alors que précédemment la bonification accordée était de 4 trimestres par enfant. Dès lors, inévitablement, une baisse des retraites féminines se produira quand elles partiront en retraite ces prochaines années, si la bonification d'un an ne leur est pas rétablie.

Alors, non seulement la réforme des retraites est un projet de régression sociale, profondément injuste et injustifié (Cf. Cigogne du mois de janvier), mais elle est surtout une véritable catastrophe pour toutes les femmes !

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : _____ **Prénom :** _____
Grade : _____ **Indice :** _____

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au PCRFP Strasbourg,
10 RUE SIMONIS, 67100 STRASBOURG
Tél : 03.90.41.20.07 ou (0049) 176 7666 49 43

